



Contestation indemnité compensatrice

Par **tis**, le **14/04/2014** à **23:31**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

je perçois mes indemnités compensatrices qui commence le 03 mars 2014 alors que j'ai travaillé jusqu'au 05 mars 2014.

j'ai travaillé jusqu'au dernier jour de ma période d'essai soit le 05 mars 2014, et sur ma fiche de paie il est signalé que j'ai travaillé jusqu'au 03 mars 2014. je refuse de signé la lettre de fin de période d'essai parce que d'une part sur celle-ci il y a la date du 04 mars 2014 alors qu'on est le 05 mars 2014 et d'autre part il ne respecte pas le délai de prévenance. je reçois l'accusé de réception le 07 mars 2014, qui prouve l'envoi de la lettre de fin de période d'essai le 06 mars 2014, jour du début du cdi. Que faire?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]